



Extrait de délibération

Identifiant
2020-06-03

Bureau syndical 29 juin 2020 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt le lundi vingt neuf juin à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	25 juin 2020	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	7	Absents, excusés :	1
Présents :	6	Votants :	6

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	BIRONNEAU Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre, OLIVIER Pascal	LARGEAU Béatrice
Secrétaire :	
Secrétaire adjoint :	...	
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier

Candidature à l'Appel à projets 2020 « Plan de paysage » du Ministère de la Transition Ecologique et solidaire et de l'ADEME (volet éolien - ENR)

Un plan de paysage est une démarche volontaire et concertée, portée par une collectivité qui invite les acteurs de son territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire. L'objectif est d'appréhender l'évolution des paysages dans le temps et garantir dans la durée, la cohérence des différentes interventions sur un territoire.

Le plan de paysage est un outil permettant de repenser l'aménagement du territoire en plaçant le paysage au cœur du processus. Il s'agit de dépasser l'image partagée du territoire pour identifier les particularités locales afin de co-construire un projet opérationnel, transversal et partagé.

Le plan de paysage repose sur :

- Un état des lieux des paysages et de leur dynamique sur le territoire concerné,
- Des objectifs de qualité paysagère traduisant les enjeux identifiés dans la phase diagnostic,
- La mise en œuvre d'un programme d'actions pour répondre aux objectifs.

Cette démarche, co-construite entre les élus et acteurs du territoire, doit par la suite être animée sur le territoire concerné.

Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire propose l'édition 2020 de l'appel à projets « Plan de paysage ». Il a pour ambition d'aider les collectivités à construire les paysages de demain dans le respect des identités et de relever au niveau local tous les défis des transitions.

L'édition 2020 comporte un volet généraliste et un volet thématique consacré au développement de l'énergie éolienne.

Au titre du volet thématique, les candidats pourront solliciter une aide directement auprès de l'ADEME, dans la mesure où leur projet explorerait le sujet de la transition énergétique à travers une réflexion sur le développement de l'éolien sur leur territoire, ou éventuellement d'autres énergies renouvelables. Cette aide peut aller jusqu'à 70% des dépenses selon des plafonds de dépenses spécifiques aux études de diagnostic ou aux études d'accompagnement de projet.

La démarche Plan de paysage (volet éolien – ENR) est apparue comme pertinente pour répondre aux enjeux identifiés dans le cadre du projet de Parc naturel régional et de la démarche Plan Climat Air Energie Territorial. Le potentiel éolien n'est pas à remettre en cause face à la nécessité de développer les énergies renouvelables, mais l'ensemble des élus et acteurs du territoire s'accordent sur le besoin de co-construire une stratégie de

développement, caractérisant les enjeux paysagers et énergétiques du territoire.

La première étape consiste à déposer un dossier de candidature avant le 15 septembre 2020. Les résultats seront connus avant la fin de l'année 2020.

Le Bureau syndical autorise le Président :

- à déposer la candidature du PÉTR du Pays de Gâtine à l'appel à projets « Plan de paysage » volet éolien – ENR
- à construire ce projet avec les collectivités membres et les acteurs compétents dans ce domaine,
- et à signer les documents relatifs à ce dossier dont la convention financière Plan de paysage.

Fait à Parthenay, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD